



Évaluation annuelle FPT

Par **maty-78**, le **31/03/2020** à **00:18**

Bonjour,

Je souhaiterais aller devant le TA afin de revoir mon évaluation annuelle.

En effet, suite à une alerte auprès de l'environnement du travail quant au mangement de ma responsable et une équipe en souffrance, je me suis clairement vue sanctionnée sur mon évaluation annuelle (passage de maîtrise à acquis dans bien des domaines, événement apparent dans l'évaluation au niveau du relationnel, avancement de grade défavorableetc.).

Suite à ma demande de révision d'entretien, j'ai été reçue par mes N+1 et 2 (en l'occurrence ma DRH), peut-on être juge et partie ? proposition de suppression du commentaire en laissant la case vide, passant de maîtrise à acquis pour moi cela n'était pas possible, proposition faite le 28 février, réponse à apporter le jour même avant 17 h, je ne souhaite pas saisir la CAP car aucun passage avec appui de la CAP n'a abouti.

Est-ce que le TA vaudrait le coup de tenter ?

Mes 4 dernières évaluations extrêmement représentatives de mes missions et de mon investissement sachant que la dernière est totalement contraire aux précédentes .

Merci pour votre aide.

Par **trennec**, le **17/04/2020** à **12:33**

Bonjour,

Si vos appréciations de l'année précédente sont meilleures que celles de cette année et que vous êtes en mesure de démontrer un lien de causalité entre l'alerte et la baisse de votre évaluation, vous pouvez engager un recours en annulation devant la juridiction administrative. (cf mon article sur les règles concernant l'appréciation des fonctionnaires).